



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

AVIS PUBLIC

Adressé à l'ensemble des citoyens de la municipalité de Lorrainville

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la municipalité de Lorrainville par la soussignée, directeur général/greffier-trésorier adjoint :

- ⇒ QUE la séance régulière du conseil municipal du 10 février 2026 est reportée au mardi 17 février 2026 à 20h00

DONNÉ À LORRAINVILLE CE 27^È JOUR DE JANVIER DE L'AN 2026.



Simon Gélinas
Directeur général/greffier-trésorier adjoint